

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 mai 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

Des voix: Non.

● (1405)

* * *

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE GRAIN

LES EXPÉDITIONS PAR LE PORT DE SAINT-JEAN (N.-B.)—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, je prends la parole afin de présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Durant l'été, le port de Saint-Jean demeure peu occupé et les débardeurs sont en chômage. Le gouvernement pourrait aider énormément ces travailleurs s'il utilisait ses bons offices, comme le solliciteur général (M. Kaplan), pour recommander instamment à la Commission du blé d'acheminer quelques cargaisons par le port de Saint-Jean durant cette période, dans l'intérêt des travailleurs. Je propose donc, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que le gouvernement s'abstienne de prendre une décision au sujet de cette question critique pour les travailleurs de Saint-Jean en rejetant la motion, et qu'il manifeste au contraire son intérêt en convenant de l'examiner après l'avoir adoptée.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES DIFFÉRENCES DE POLITIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Attendu que la récession économique actuelle est directement imputable aux années pendant lesquelles la coalition libérale-néo-démocrate a appliqué ses politiques de croissance zéro, de privations et de compressions, je propose, avec l'appui du député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que la Chambre invite les Canadiens à faire un sort au gouvernement défaitiste actuel pour jouir de la liberté, de la prospérité et de la croissance que leur offre le parti conservateur.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE LE CONGÉDIEMENT DU SOLICITEUR GÉNÉRAL—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je voudrais proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le solliciteur général (M. Kaplan) est à la fois ministre et juriste de la Couronne et qu'il ne devrait intervenir ni directement ni indirectement dans le processus judiciaire ou para-judiciaire, et vu que, selon le premier ministre, il est plus important que justice soit faite qu'elle ne paraisse être faite, et que la justice doit être tempérée par la charité, je propose avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre prie le premier ministre de rendre justice à tous les Canadiens qui ont foi dans l'autorité de la loi en congédiant sur-le-champ le solliciteur général, tout en veillant bien à tempérer d'indulgence cet acte de justice en l'exécutant avec douceur.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉDUCATION

L'AIDE AUX ÉTUDIANTS DE NIVEAU POSTSECONDAIRE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, je propose une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. D'après les fonctionnaires de six provinces qui s'occupent de l'aide aux étudiants, les dépenses de l'étudiant moyen bénéficiaire de l'aide gouvernementale excèdent tout de même ses gains de l'été, ses économies ou l'aide gouvernementale de quelque 15 p. 100, comme l'avait révélé le groupe de travail fédéral-provincial de 1980 sur l'aide aux étudiants. Or, pour la prochaine année scolaire, les frais de scolarité augmenteront de 10 à 30 p. 100 dans les universités canadiennes. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que la Chambre convainque le secrétaire d'État, de qui relève l'administration des subventions à l'enseignement supérieur et le Régime canadien de prêts aux étudiants, qu'il est urgent d'accorder immédiatement une aide financière à la plupart des étudiants d'université, surtout qu'un grand nombre d'entre eux ont peu d'espoir de dénicher un emploi d'été.